

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GOURINAT Alain, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2022.

Sont présents :

Mmes BAUDAT Isabelle, CHAMBLANC Anick, MINEAU Bernadette. MM. BUREAUD Jean-Jacques, DEFAIT Dominique, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique, WATRINET Laurent.

Absents ayant donné procuration :

M. DUMONT Pierre a donné procuration à M. GOURINAT Alain, M. GABILLAUD Jean-Claude a donné procuration à M. TISSIER Dominique.

Absente : Mme MERLIN Marie.

Secrétaire de séance : Mme MINEAU Bernadette désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2022 n'apporte aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Proposition de classement des voies communales après étude par l'Agence Technique Départementale (ATD36).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le déclassement des (VC) voies communales en chemin rural VC2s1 et 2s2 – VC 204 – VC 208 – VC 209 – VC 210 – VC 306. Ces voies sont en réalité des chemins.

Recensement de la population 19 janvier – 18 février 2023.

Le Conseil valide la candidature de Charlène CHAINEAU demeurant au 1, rue Grande, elle sera amenée à passer chez chacune et chacun des habitants pour procéder au recensement et vous-expliquer les démarches à faire. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Logement 13, rue Grande.

Il sera libre à compter du 30 septembre. Après un léger rafraîchissement, il sera mis à la location à compter du 1^{er} novembre.

Si nous connaissez des personnes intéressées, contactez la mairie. Il s'agit d'un F3 avec chauffage pompe à chaleur et isolation aux normes.

PLUI.

M. le Maire informe de l'avancée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Une réunion post enquête publique, où tout le monde a pu s'exprimer, a eu lieu le 13 septembre matin entre élus et l'après-midi avec les Personnes Publiques Associées (PPA) qui sont les représentants des diverses administrations ou chambres consulaires concernées.

Un procès-verbal de synthèse a été établi en réponse aux observations des intervenants. Sauf imprévu, **le PLUI devrait être validé début 2023**. Il établira notamment une réglementation sur les zones constructibles et protégées. **Actuellement, le règlement national très strict s'applique à la commune.**

Taxe d'aménagement.

Le Conseil, à l'unanimité, **se prononce pour la suppression** de la taxe d'aménagement.

Bons cadeaux.

A l'unanimité, le Conseil renouvelle et valide le fait d'accorder **un bon cadeau de 30 euros** à tous les enfants de la commune jusqu'à 12 ans, soit 23 enfants.

Le repas des aînés est reconduit, il se déroulera **le samedi 3 décembre**.

Les vœux du maire sont reconduits également (sauf décision liée au covid).

Multi-services.

M. le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est déroulée le mardi 20 septembre avec Madame MENAGE de la CCI, en présence des Adjoints et des porteurs de projet. Une formation de réactualisation sur la gestion d'un commerce a été demandée. Nous **sommes en attente de la décision de la Chambre des métiers concernant la capacité des porteurs de projet**. S'il y a accord, ils seront conviés lors d'un prochain conseil municipal.

Divers achats.

Afin d'être en capacité d'assurer le niveau d'entretien du fleurissement qu'exige le label Villes et Villages fleuris « première fleur » obtenu par la commune, et compte tenu de l'évolution climatique, le conseil décide de l'achat **d'une cuve récupérateur d'eau de 10000 litres et de mini-récupérateurs. Une subvention Fonds d'Action Rurale (FAR) sera demandée.**

L'achat de rideaux pour la mairie a également été validée, ainsi que deux bancs.

Assainissement.

Suite à la réunion préparatoire le mercredi 21 septembre avec M. le Maire, le Bureau d'études, les représentants des sociétés retenues et le Directeur de la DDT de La Châtre, il est convenu que les travaux de la station d'épuration et du remplacement des canalisations défectueuses **débuteront la première quinzaine de janvier** pour une meilleure coordination et afin de limiter la gêne de circulation.

Eclairage.

Dans le cadre des économies d'énergie demandées par EDF et le gouvernement afin d'éviter des coupures cet hiver, le Conseil, à l'unanimité, **décide d'arrêter l'éclairage du soir à 22 heures** au lieu de 23 heures actuellement. Les décorations de Noël seront maintenues durant le mois de décembre.

Syndicat des eaux de Maillet.

Madame Isabelle BAUDAT, nouvelle Présidente élue, informe le conseil de divers travaux en cours ou à venir sur des portions du réseau d'eau. La population est invitée à se renseigner auprès du syndicat ou en mairie concernant les dates des travaux sur notre commune.

Divers.

Nouvelle date de la présence de **la Ruralinette, le 3^e lundi du mois**. N'hésitez pas à leur rendre visite sur le parking de la salle des fêtes, pour vos démarches administratives et pour vous familiariser avec les outils numériques.

Rappel des horaires d'ouverture :

- **agence postale** : **du mardi au samedi de 9h à 11h50.**

tél. : 02 54 47 82 00

- **mairie** : **du lundi au vendredi de 13h à 17h.**

Messagerie : mairie.de.pommiers@wanadoo.fr

tél. : 02 54 47 85 05

Site: mairie-pommiers-en-berry.fr